



PLAN D'ACTION 2000-2002

Priorité aux cols blancs, transporteurs urbains et dirigeants et élus municipaux



POLICIERS ET POMPIERS

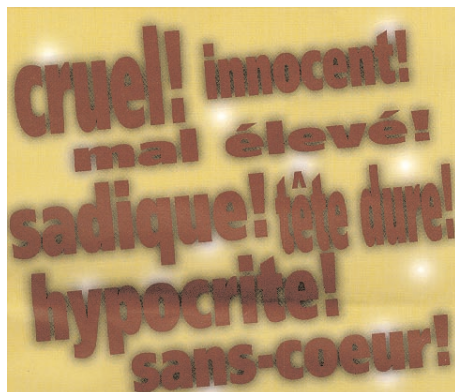
- ◆ **Résultats de sondages**

COLS BLANCS

- ◆ **L'APSAM lance une vaste enquête sur les problèmes dans les bibliothèques**

SECTEUR MUNICIPAL

- ◆ **Nombre de lésions et coûts à la baisse**



ET AUSSI

- ◆ **Campagne annuelle de la CSST**
- ◆ **Loi 430**
- ◆ **L'amiante**
- ◆ **Modification de la réglementation sur la signalisation**

LA PRÉVENTION, J'Y TRAVAILLE

Lettre ouverte aux employeurs, aux travailleurs et aux travailleuses

Tu ne nous sens pas et pourtant nous sommes bien là. Si, Si, nous sommes même en plein travail, affairés, concentrés, précis, efficaces. Avec toi, nous formons une équipe du tonnerre. Nous abattons un boulot remarquable. Dans notre domaine, il n'y a pas une « job » qui nous fait peur. Tu te retrousses les manches et nous faisons le reste. À la fin de la journée, quand nous sommes bien fatigués, un peu de repos, de détente avec les amis, en famille, une bonne nuit de sommeil et nous sommes prêts à reprendre le travail.

Quand tout va bien, il n'y a rien à redire. Nous sommes heureux. Quand tout va bien... Mais ce n'est pas toujours le cas. Rappelez-vous, la dernière fois ? Ah là, tu nous sentais. Excuse-nous, mais nous n'avions plus le choix que de protester, à notre façon. Nous étions au bout de notre corde. L'effort était trop grand, trop intense. Il y a des limites à l'endurance. Et quand on dépasse les limites, il arrive des accidents. Tu crois que ça nous plaît, les tendinites ? Au contraire; nous avons notre fierté, nous aussi. Nous ne sommes pas des lâcheurs.

Combien de temps nous a-t-il fallu pour nous en remettre ? Tout ce temps perdu à guérir et à réorganiser le travail. Alors, la prochaine fois, dès que tu ressentiras une douleur, dis-toi que nous t'envoyons un message. Alors parles-en à ton représentant à la prévention, à ton contremaître ou à ton supérieur. Va voir l'infirmière. Soumets le cas au comité de santé et de sécurité. Nous sommes certains que vous trouverez une solution. Et ça nous évitera une autre tendinite.

Tes tendons dévoués

MODIFICATION DE LA RÉGLEMENTATION SUR LA SIGNALISATION

Le Règlement sur la signalisation routière a été changé de façon importante et il est entré en vigueur au milieu de l'été.

En bref, il ne fait que décrire les panneaux de signalisation que doivent connaître et respecter les usagers de la route. Toutes les règles d'application se retrouvent maintenant dans les recueils (volumes 1 et 2) *Signalisation routière, Normes – Ouvrages routiers, tome V*. Conformément au Code de la sécurité routière, ces normes établies par le ministère des Transports ont une valeur obligatoire que doivent respecter les gestionnaires de réseaux routiers.

Sylvie Poulin, conseillère à l'APSAM, estime que les gestionnaires de réseaux routiers devraient porter une attention particulière à la signalisation des travaux. Elle rappelle également que **tous les formateurs accrédités** devront suivre un cours de mise à jour pour conserver leur accréditation.

Depuis la mise en vigueur du règlement, l'APSAM a distribué aux clientèles concernées du matériel d'information entièrement révisé. Il s'agit des fiches techniques numéros 4 et 14 et d'un guide qui brosse un portrait assez complet des règles et des normes obligatoires sur la signalisation des travaux routiers.



IL FAUT CONTINUER À TRAVAILLER

En 1998, on déplore 208 décès à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

La CSST a reçu et accepté 138 196 demandes d'indemnisation.

Il y a eu 12,4 millions de journées d'absence reliées à une lésion professionnelle.

Pour améliorer notre dossier, il faut :

- ◆ Identifier les dangers
- ◆ Travailler à trouver des façons de les éliminer à la source
- ◆ Organiser des activités de prévention

La CSST reprend sa campagne de prévention des accidents du travail. À l'instar de l'an passé, elle cible les employeurs et les jeunes. Elle incite les employeurs à porter une attention plus particulière aux jeunes travailleurs qu'ils embauchent, sachant qu'il s'agit d'une clientèle plus à risque.

Tous les milieux de travail sont invités à utiliser le matériel publicitaire de la CSST (vidéos, articles, affiches, etc.) et à travailler à enraciner une véritable culture de prévention au travail et à développer des attitudes préventives.

Continuons à travailler à la prévention !

L'APSAM AU TRAVAIL EN RÉGION

L'APSAM participera au **Salon santé-sécurité du travail** qui se tiendra le 20 octobre prochain aux salles de réception Palace, à Laval. Ce salon est organisé par la Commission de la santé et de la sécurité du travail sous le thème «**Pour des solutions innovatrices**».

L'APSAM sera aussi en Abitibi-Témiscamingue les 28 et 29 octobre pour prendre part au **Colloque en santé et sécurité du travail**. La journée du 28 octobre sera consacrée à la formation sur les maladies respiratoires professionnelles, le travail en espace clos, la ventilation dans les mines et les ponts roulants.

PLAN D'ACTION 2000-2002

Le 17 septembre dernier, les membres du Conseil d'administration de l'APSAM ont adopté un nouveau plan d'action pour les années 2000 à 2002. Trois groupes sont dans la mire des permanents de l'APSAM: les cols blancs, les sociétés de transport urbain et les directions d'organismes municipaux. Alain Langlois, directeur général de l'APSAM, s'est prêté volontiers à une entrevue pour expliquer davantage ces choix.

L'APSAM – *Pourquoi un autre plan stratégique?*

A. LANGLOIS – Parce qu'il est important de revoir nos stratégies à la lumière des gains réalisés et des difficultés que nous rencontrons. Il y a aussi les employeurs et les travailleurs qui nous font des demandes. Nous devons aussi bien choisir nos priorités, afin d'y allouer les ressources disponibles de façon efficiente. Bref, refaire cet exercice tous les trois ou quatre ans nous permet d'ajuster notre plan de match pour qu'il réponde le mieux possible aux besoins et aux attentes des représentants du secteur.

L'APSAM – *Dans quel climat cet exercice a-t-il été réalisé?*

A.L. – Il y a trois ans, nous avons choisi la méthode des groupes de discussion pour consulter et sonder un échantillon représentatif de chacun des groupes qui constituent nos clients. Cette année, nous avons opté pour la mise en commun des idées de nos permanents et des membres de notre conseil d'administration. L'exercice a été marqué par un climat d'ouverture et de collaboration sans pareil. Je dois souligner l'attitude de tous les participants qui ont placé la santé et la sécurité des travailleurs au centre de toutes les discussions et qui ont fait des choix sans partisanerie aucune, mais plutôt en fonction des priorités réelles.

L'APSAM – *Les choix n'ont quand même pas dû être faciles.*

A.L. – Nous sommes une organisation qui doit se résoudre à établir des priorités. C'est la seule façon de faire des gains et d'utiliser de façon efficace les quelques permanents qui se divisent un vaste territoire et des clientèles nombreuses. Au cours des trois prochaines années, nos cibles prioritaires seront les cols blancs, les sociétés de transport urbain et la haute direction des organismes municipaux.

L'APSAM – *Est-ce à dire que vous allez délaisser les autres groupes?*

A.L. – Pas du tout; nous allons continuer de les servir, mais le développement de nouveaux produits et services sera plus étalé dans le temps. Nos efforts iront d'abord vers les trois groupes retenus.

L'APSAM – *Pourquoi avoir choisi les cols blancs?*

A.L. – Le groupe de liaison que nous venons de former nous a permis de constater que les cols blancs forment un groupe très hétérogène. Les



besoins sont très variés. L'une de nos premières tâches consistera donc à établir les priorités avec eux.

L'APSAM – *Comment allez-vous rejoindre les sociétés de transport urbain?*

A.L. – Elles sont au nombre d'une dizaine; ce ne devrait pas être très difficile de les rejoindre. Nous allons former un groupe de liaison et tenter de nous donner un plan d'action structuré. Nous allons aussi intensifier nos contacts avec les membres de l'Association du transport urbain et avec les syndicats oeuvrant dans ce secteur.

L'APSAM – *Quelle stratégie avez-vous retenu pour rejoindre les directions d'organismes municipaux?*

A.L. – Nous allons poursuivre notre programme de participation aux événements qui réunissent ces dirigeants et maintenir nos contacts avec les différentes associations du secteur en cherchant à rejoindre la haute direction et les élus municipaux. Nous sommes à préparer une fiche d'information à l'intention des élus, dans laquelle nous démontrons que les coûts reliés à la santé et à la sécurité du travail sont des coûts humains et financiers qui peuvent être réduits de façon substantielle. Nous pensons que notre message sera entendu et que les échanges avec l'APSAM s'intensifieront.

L'APSAM – *Qu'est-ce que vous retenir des plans d'action précédents?*

A.L. – Nous sommes de plus en plus connus par nos différents clients du secteur municipal. À tel point, je dirais, que les travailleurs du secteur municipal ont maintenant pour réflexe de consulter leur association sectorielle, même lorsqu'ils ont des échanges avec des représentants de la CSST. Pour nous, c'est la preuve que nos efforts de développement n'ont pas été vains.



COLS BLANCS

- ◆ Développer un lien de confiance
- ◆ Faire prendre conscience de la valeur SST dans l'organisation
- ◆ Développer les problématiques soulevées par le groupe de liaison
- ◆ Projet pilote de formation à distance
- ◆ Bibliothèques municipales et LATR; poursuite des travaux avec IRSST et CSST
- ◆ Dossier « stress au travail » en relation avec l'agressivité de la clientèle, la surcharge de travail, etc.
- ◆ Développement de formation pour aménagement du poste TEV
- ◆ Colloque sur la santé psychologique
- ◆ Document Action-Prévention en santé psychologique
- ◆ Documenter le travail des brigadiers scolaires



TRANSPORT URBAIN

- ◆ Inviter les organismes à contacter l'APSAM pour des projets conjoints avec l'IRSST
- ◆ Créer un groupe de liaison regroupant dans un premier temps les chauffeurs du transport urbain
- ◆ Créer des liens avec l'ATUQ
- ◆ Promouvoir le dossier Formation sur les agressions (succès de l'expérience avec la STRSM)
- ◆ Faire la mise à niveau et l'adaptation du cours APSAM en produits d'information et de formation pour les chauffeurs



ÉLUS ET DIRIGEANTS PATRONAUX ET SYNDICAUX

- ◆ Maintien du plan et des budgets reliés à la promotion
- ◆ Maintien des groupes de liaison avec la clientèle
- ◆ Maintien des activités de promotion auprès des associations du secteur municipal
- ◆ Organisation de colloques avec les associations intéressées
- ◆ Développement d'un partenariat en matière de formation en santé et en sécurité du travail avec certaines associations
- ◆ Utiliser des moyens de communication des associations pour faire connaître les produits de l'APSAM
- ◆ Élaboration d'une fiche d'information sur la rentabilité de la prévention et sur le financement de l'APSAM
- ◆ Établissement de contacts étroits avec l'UMQ et l'UMRCQ



POLICIERS POLICIÈRES

- ◆ Maintenir les relations publiques avec les leaders du milieu
- ◆ Développer un partenariat avec l'IPQ, le ministère de la Sécurité publique, l'IRSST et le Centre canadien de recherches policières
- ◆ Fiches techniques sur les salles de tir et les risques biologiques
- ◆ Dossier «debriefing» psychologique et aide post-traumatique: identifier des partenaires et des ressources
- ◆ Documenter les problématiques sur la patrouille duo-solo, la télécommunication et l'aménagement des autos-patrouilles
- ◆ Fiches sur les chutes et glissades
- ◆ Promouvoir un programme de réduction des chutes et glissades



COLS BLEUS

- ◆ Fiches garage municipal, tenue des lieux, exposition au soleil, soudage et oxycoupage
- ◆ Guide arénas
- ◆ Développer un partenariat avec le ministère des Transports et la SAAQ
- ◆ Développer des rencontres régionales avec la CSST
- ◆ Refonte du cours TPC
- ◆ Vidéo sur les tranchées et les excavations



POMPIERS POMPIÈRES

- ◆ Fiches techniques selon les besoins exprimés par le Groupe de liaison
- ◆ Vidéo sur le changement des mentalités
- ◆ Créer un groupe de liaison pour les pompiers à temps partiel
- ◆ Revoir le dossier de la problématique des pompiers avec l'IRSST
- ◆ Campagne de promotion annuelle
- ◆ Colloques régionaux

TABLEAU SYNTHÈSE

En continu 1999

2000

2001

2002

Volets de la mission

Développer site WEB
Produire matériel d'information sur la gestion de la prévention
Fiche technique Comment favoriser les apprentissages
Promotion du centre de documentation

2000-2001
Refonte complète du cours TPC
Développer l'andragogie : Encadrement de formateurs accrédités
Développer le concept de formation à distance
Définir des indicateurs qualitatifs
Examiner de nouvelles possibilités de financement

Plan de communication

Fiche technique Rentabilité de la prévention et Financement de l'APSAM (à l'intention des élus)

Établir contacts étroits avec UMQ et UMRCQ
Priorités 2000-2002
• Cols blancs
• Transport urbain
• Directions d'org. mun.

Positionnement technologique

Dynamiser le site WEB et le rendre plus interactif
Développer concept de formation à distance (projet-pilote)

Catégorie Pompiers

Fiches techniques selon besoins exprimés par Groupe de liaison

Vidéo sur changement de mentalité
Créer groupe de liaison pour pompiers à temps partiel : adapter projets et produits en fonction de leur réalité
Revoir le dossier problématique pompiers avec l'IRSST

Campagne de promotion annuelle Colloques régionaux

Campagne de promotion annuelle Colloques régionaux

Catégorie Policiers

Maintenir relations publiques avec leaders du milieu

Dev. partenariat avec IPQ, min. de la Sécurité publique, IRSST, CCRP, Réseau de santé
Fiches techniques Salles de tir, Risques biologiques
2000-2001
Debriefing psycho. et aide post-traumatique : identifier partenaires et ressources.
Documenter problématiques : patrouille duo-solo, télécommunication, aménagement autos-patrouille

Fiche technique Chutes et glissades
Promouvoir programme réduction des chutes et glissades (SPCUM)

Catégorie Cols Blancs

Prioriser cette catégorie
Devenir pro-actif, développer un lien de confiance
dév. problématiques soulevées par le groupe de liaison
Inviter les organismes à contacter l'APSAM pour projets conjoints avec l'IRSST
Adapter outils existants pour les cols bleus et les cols blancs

Projet-pilote de formation à distance
Diagnosics de risques dans l'environnement immédiat
Bibliothèques mun. et LATR : poursuivre travaux avec IRSST et CSST
2000-2001
Dossiers Stress au travail, Clientèle agressive, Surcharge de travail, etc.

Dev. formation pour aménagement du poste TEV
Colloque sur santé psycho.
Document Action-Prévention en santé psychologique
Documenter le travail des brigadiers scolaires

Session d'information sur communication interpersonnelle et sur conciliation travail famille

Catégorie Cols Bleus

Fiches Garage municipal, Tenue des lieux

Fiches techniques Exposition au soleil, Soudage et oxycoupage, Guide Arénas
Dev. partenariat avec ministère des Transports et SAAQ
Rencontres régionales avec la CSST
2000-2001
Refonte du cours TPC

Vidéo Tranchées excavations

Fiche Comportement face à SST

Catégorie Transport urbain

Inviter les organismes à contacter l'APSAM pour projets conjoints avec l'IRSST
Adapter outils existants pour les cols bleus et les cols blancs

Créer un groupe de liaison regroupant les chauffeurs du transport urbain

Créer des liens avec l'ATUQ
Promouvoir le dossier Formation sur agression (succès de l'expérience STRSM)

Mise à niveau et adaptation du cours APSAM en produits d'information et de formation pour les chauffeurs

POMPIERS POMPIÈRES

SONDAGE SUR LES VIDÉOS

Les vidéos sont-ils de bons moyens d'information et de sensibilisation? Absolument. C'est du moins l'avis des pompiers et pompières du Québec, de leurs syndicats ou associations et des chefs de prévention des incendies. Il y a un an, l'APSAM a fait parvenir une cassette vidéo et un guide d'animation aux pompiers et pompières du Québec. Sur cette vidéo, deux pompiers relataient le grave accident qu'ils ont subi et l'expérience difficile qui s'ensuivit. L'APSAM a voulu savoir, par voie de sondage, si le document avait été visionné. Les réponses ont confirmé que les vidéos représentent un moyen pratique et apprécié.

DIRECTEURS DES SERVICES DE PRÉVENTION DES INCENDIES

Nombre de services	123
Nombre de pompiers dans votre service	3302
Combien de pompiers ont visionné la vidéo	2670

87% des répondants croient que l'APSAM devrait répéter ce type d'activité

PRÉSIDENTS DES SYNDICATS

Nombre de syndicats	14
Nombre de pompiers dans votre association	599
Combien de pompiers ont visionné la vidéo	473

Tous les répondants, sans exception, croient que l'APSAM devrait répéter ce type d'activité

POMPIERS POMPIÈRES

Nombre de services	67
Nombre de services ayant visionné la vidéo	62

94% des répondants sont d'avis que l'APSAM devrait répéter ce type d'activité

POMPIERS POLICIERS

SONDAGE SUR LES RISQUES BIOLOGIQUES

Les pompiers et pompières du Québec ont reçu moins d'information sur les risques biologiques que les policiers et les policières. De plus, ils sont moins nombreux à avoir reçu une vaccination préventive contre l'hépatite B. C'est ce qui ressort du sondage mené par l'APSAM et dont les résultats viennent d'entrer.

Chez les pompiers, l'information verbale sur les risques biologiques a été transmise à 49% des 600 services et seulement 28% de ceux-ci ont reçu de l'information écrite. Parmi ceux-ci, 25% avaient reçu le vaccin préventif contre l'hépatite B. Or, 30% des services ayant été contactés se sont identifiés comme premiers répondants. Enfin, seulement 20% des pompiers ont reçu une vaccination complète ou partielle.

Du côté des corps de police, 66% des policiers ont reçu une vaccination préventive complète ou partielle contre l'hépatite B, 73% des services ont reçu de l'information verbale et 40% ont pu consulter de l'information écrite.

Selon Denise Gilbert, conseillère à l'APSAM, on peut prévoir que le prochain Programme d'intervention intégré (PII) accordera une attention particulière à combler le manque d'information chez les pompiers.

	POMPIERS	POLICIERS
Nombre de services contactés	600	132
Nombre de services ayant répondu	447	92
Nombre de pompiers/policiers représentés	11 650	7770
Nombre de pompiers/policiers au Québec	24 000	8900
Services s'étant identifiés comme premiers répondants	30,2 %	
Services d'incendie offrant le service de décarcération	39,8 %	

L'APSAM REMERCIE TOUS CEUX QUI ONT RÉPONDU À CE SONDAGE.

PORTRAIT STATISTIQUE DU SECTEUR

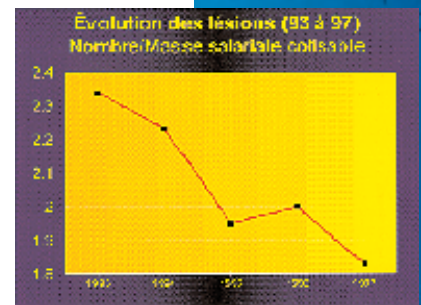
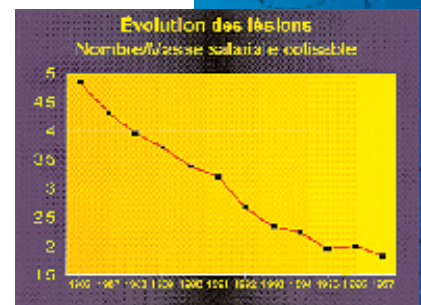
Tendance à la baisse, mais...

L'APSAM présente ici quelques tableaux statistiques sur le secteur des affaires municipales. En général, tous les graphiques montrent une tendance à la baisse. Selon Alain Langlois, directeur général, c'est certainement le signe d'une tendance, mais certaines données ne sont pas disponibles, comme le nombre de travailleurs, le nombre d'heures travaillées, etc. De plus, des phénomènes comme celui de l'assignation temporaire peuvent avoir eu une incidence subite sur l'évolution des coûts des lésions. Donc, il faut faire preuve de prudence en interprétant ces résultats.

L'APSAM a aussi mis au point un indice sur l'évolution des lésions. Il s'agit du nombre de lésions par rapport à la masse salariale cotisable. On constate une tendance à la baisse qui est soutenue depuis 1986.

Ici encore, Alain Langlois fait preuve de prudence dans l'interprétation de cette courbe, car ce graphique ne tient pas compte du nombre d'heures travaillées.

Que conclure de ces résultats? Il semble que les efforts de prévention consentis depuis une dizaine d'années portent fruits. Mais, comme le rappelle la CSST dans sa campagne de prévention, il reste encore beaucoup de travail à accomplir pour assainir nos milieux de travail.





La revue L'APSAM est publiée par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur Affaires municipales

715, Square Victoria, Bureau 710
Montréal (Québec) H2Y 2H7

Téléphone:
(514) 849-8373

Télécopieur:
(514) 849-8873

Téléphone sans frais:
1-800-465-1754

Télécopieur sans frais:
1-800-465-6578

<http://www.apsam.com>

Directeur général et éditeur:
Alain Langlois

Coprésident patronal:
François Jutras,
directeur des Ressources
humaines, Ville de Québec

Coprésident syndical:
Claude Hétu, directeur adjoint,
SCFP-Québec (FTQ)

Coordonnateur de la revue:
Marc Drouin

Rédaction:
Pierre Bouchard -
Communications B

Réalisation graphique:
Anne Brissette Graphiste

Distribution:
À la poste

Impression:
LES IMPRESSIONS AU POINT

Nota: Bien que cette publication ait été élaborée avec soin, à partir de sources reconnues comme fiables et crédibles, l'APSAM, ses administrateurs, son personnel ainsi que les personnes et organismes qui ont contribué à son élaboration n'assument aucune responsabilité quant à l'utilisation du contenu ou des produits ou services mentionnés. Il y a des circonstances de lieu et de temps, de même que des conditions générales ou spécifiques, qui peuvent amener à adapter le contenu. Toute reproduction d'un extrait de cette publication doit être autorisée par écrit par l'APSAM et porter la mention de sa source.

ISSN 1192-3547

La revue L'APSAM est distribuée gratuitement aux employeurs, aux travailleurs et aux travailleuses du secteur municipal au Québec.

Tirage : 11 000 exemplaires

ON SE PROTÈGE DE L'AMIANTE

On se protège de l'amiante, mais comment fait-on? Vous avez suivi un cours là-dessus, mais votre mémoire vous fait défaut. Vous cherchez un outil d'information à mettre à la disposition de vos employés. Il y a un excellent petit guide publié par la CSST. Il tient dans la poche et il contient une dizaine de points qui résument l'essentiel des informations à retenir. Des exemples?



Quelles sont les obligations faites à l'employeur dans le cas de travaux susceptibles de libérer des poussières d'amiante? L'employeur a l'obligation de donner aux travailleurs une formation sur les risques reliés à l'exposition à l'amiante et sur les méthodes pour travailler en sécurité.

Vous faites des travaux d'enlèvement d'amiante à risque élevé. Comment les employés doivent-ils se protéger? Ils doivent porter un masque à ventilation assistée avec filtre HEPA (haute efficacité) et un vêtement de protection jetable ou réutilisable.

Il vous faut ce guide. Demandez-le au bureau de la CSST de votre région.

Deux ateliers d'accréditation de formateurs offerts cet automne

ACCREDITATION DE FORMATEURS POMPIERS

L'APSAM organise un atelier qui s'adresse spécialement aux formateurs déjà accrédités par l'APIQ, mais qui n'ont pas reçu l'accréditation de l'APSAM pour le Module 1, sur la santé et la sécurité du travail des pompiers.

Dates : 19,20 et 21 octobre, de 8 h 30 à 16 heures, à Montréal

Coût de la formation : 172,54 \$ (taxes incluses)

Trousse du formateur : 345,08 \$ (taxes incluses)

Inscription avant le 5 octobre, dans la limite des places disponibles.

ACCREDITATION DE FORMATEURS POUR LE COURS DE SECURITE SUR LE SIMDUT

Dates : 16, 17 et 18 novembre, de 9 heures à 16 h 30, à Montréal

Coût : 517,61 \$ (matériel du formateur et taxes inclus)

Inscription avant le 1^{er} novembre, dans la limite des places disponibles.

Pour vous inscrire, veuillez contacter Marie-José Duponsel, au (514) 849-8373 ou au 1 (800) 465-1754.



POSTE MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Nbre

Blk

03180719-99

Port de retour garanti
APSAM
715, Square Victoria
Bureau 710
Montréal, Québec H2Y 2H7

COLS BLANCS

Du nouveau pour les bibliothèques

L'APSAM distribuera un questionnaire d'investigation des problèmes musculo-squelettiques, des accidents et des conditions de travail chez les commis des bibliothèques. Son objectif: dresser un portrait aussi complet que possible des problèmes reliés au travail dans les bibliothèques. Plus il y aura de personnes qui prendront la peine d'y répondre, meilleur sera le portrait.

C'est Marie Laberge, consultante en ergonomie qui a été mandatée pour établir ce portrait*. Toutes les bibliothèques ayant des employés recevront une copie du questionnaire. De plus, au cours du mois d'octobre, il sera accessible sur Internet, à l'adresse www.apsam.com. **Toute personne ayant accès à Internet pourra répondre en ligne.**

N'oubliez pas de répondre en très grand nombre à ce questionnaire.

*Ce projet sera réalisé avec la collaboration de l'IRSST.

PRÉOCCUPÉS PAR LA LOI 430?

Si l'entrée en vigueur de la Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds (Loi 430) vous préoccupe, contactez l'Association Sectorielle Transport Entreposage. Cette association offre un cours de formation très complet sur cette loi et sur les obligations faites aux exploitants. Contactez cette association au 514-955-0454 ou écrivez au 6555, boul. Métropolitain Est, Saint-Léonard QC H1P 3H3